

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand
Conseil

N° de tiré à part : 15-INT-026

Déposé le : 15.09.15

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Les conditions d'apprentissage et de travail des apprentis sont-elles garanties ?

Texte déposé

L'apprentissage constitue un pilier fondamental du système de formation Suisse. Lorsque la pratique de l'apprentissage se passe bien, L'obtention d'un Certificat Fédéral de Capacité garantit un bon niveau de formation et un avenir professionnel à des milliers de personnes chaque année, grâce au concours des employeurs et des écoles professionnelles.

Toutefois il est possible que certains apprentissages se passent dans de mauvaises conditions, ce qui explique que loi prescrit une surveillance pour éviter les abus. Un apprenti a une rémunération horaire nettement inférieure aux autres employés. Cela tient notamment compte des coûts d'encadrement pour l'employeur, de la productivité moindre et en particulier du fait qu'il s'agit d'une formation. Il se peut que le quotidien d'un apprenti ressemble fortement à celui d'un employé classique, avec peu d'apprentissage, peu d'encadrement et peu de respect des exigences de la formation.

Les commissaires, qui sont chargés de surveiller les conditions de travail des apprentis, font partie des structures existantes pour garantir la qualité du système de formation dual. Toutefois, si ces structures existent, on peut raisonnablement douter de leur capacité à déceler l'ensemble des problèmes graves concernant les apprentis. En effet, de nombreux apprentis n'ont pas l'occasion de recevoir la visite d'un commissaire et d'avoir un entretien. Il existe également des Conseillers aux apprentis, appréciés sur place, peuvent aussi le cas échéant intervenir.

La loi sur la formation professionnelle garantit pourtant un minimum d'une visite annuelle des entreprises, alors que les commissaires ont une charge pouvant aller jusqu'à 640 apprentis pour un taux d'activité de 80% du commissaire. Même si il est possible en cas de problème pour un apprenti de prendre l'initiative de contacter un commissaire, il est évident qu'à cet âge et au vu du rapport hiérarchique, c'est une démarche difficile à entreprendre. Il est donc important qu'un organisme externe puisse de lui-même s'assurer des bonnes conditions d'apprentissage de chacune et chacun.

En vue de ces interrogations, le Groupe Socialiste à l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Le taux d'encadrement actuel des apprentis par les commissaires permet-il de visiter chaque entreprise au moins une fois par année, d'y rencontrer tous les apprentis et de déceler les éventuels problèmes ? Comment s'insèrent les Conseillers aux apprentis dans ce processus ?
2. Y a-t-il une adéquation entre le domaine de compétences professionnelles spécifiques de chaque commissaire et des entreprises qu'ils visitent, ainsi qu'une indépendance suffisante des commissaires par rapport aux employeurs ?
3. Les Conseil d'Etat juge-t-il suffisants les moyens d'information dont disposent les apprentis en cas de problème ?
4. Existe-t-il un processus spécifique de soutien engagé lorsque l'apprenti est en situation de rupture de contrat, ou de risque de rupture, afin de tenter une conciliation ?
5. Le Conseil d'Etat a-t-il une idée du nombre de cas d'apprentissages problématiques, dans le sens que leur travail en entreprise ne respecte pas les règles en vigueur pour garantir une véritable formation à l'apprenti ?

Pour le Groupe Socialiste,

Samuel Bendahan

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Bendahan Samuel


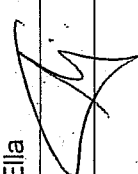




Signature :





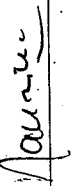
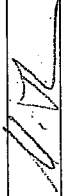
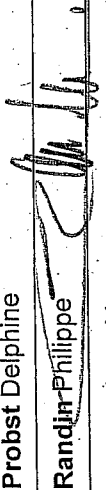
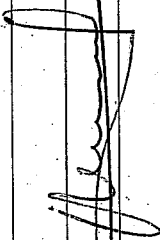


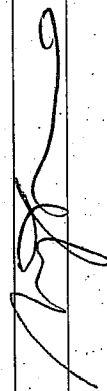


Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 8 septembre 2015

Aellen Catherine		Cherbuin Amélie		Ehrwein Nihan Céline
Ansermet Jacques		Chevalley Christine		Epars Olivier
Attinger Doepper Claire		Chollet Jean-Luc		Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille		Christen Jérôme		Ferrari Yves
Baehler Bech Anne		Christin Dominique-Ella		Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent		Clivaz Philippe		Gander Hugues
Bendahan Samuel		Collet Michel		Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre		Cornamusaz Philippe		Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc		Courdesse Régis		Glauser Alice
Blanc Mathieu		Creteigny Gérald		Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe		Creteigny Laurence		Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard		Crottaz Brigitte		Grandjean Pierre
Borloz Frédéric		De Montmollin Martial		Grobéty Philippe
Bory Marc-André		Debluë François		Guignard Pierre
Bovay Alain		Démétriades Alexandre		Haldy Jacques
Brélaz Daniel		Desmeules Michel		Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier		Despot Fabienne		Induni Valérie
Buffat Michaël		Devaud Grégory		Jaccoud Jessica
Butera Sonya		Dolivo Jean-Michel		Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François		Donzé Manuel		Jaquier Rémy
Calpini Christa		Ducommun Philippe		Jobin Philippe
Capt Gloria		Dupontet Aline		Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert		Durussel José		Kappeler Hans Rudolf
Chappuis Laurent		Duvoisin Ginette		Keller Vincent
Cherubini Alberto		Eggenberger Julien		Kernen Olivier

Liste des députés signataires – état au 8 septembre 2015

Krieg Philippe	Nicolet Jean-Marc	Schelker Carole
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie 
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier 	Pillonel Cédric	Stürner Felix
Manzini Pascale 	Podio Sylvie	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Probst Delphine	Thalman Muriel 
Martin Josée	Randjin Philippe 	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Tosato Oscar
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Renaud Michel 	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean 
Meldem Martine	Rezzo Stéphane	Uffer Filip 
Melly Serge	Richard Claire	Venzelos Vassilis
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Voilet Claude-Alain
Miéville Laurent	Rochat Nicolas	Volet Pierre
Miéville Michel	Romano Myriam 	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Roulet Catherine	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane 	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Rydo Alexandre 	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Schaller Graziella	Züger Eric